

Relevé des décisions du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2015

Membres en exercice : 19

Présents : 16 à 20h / 17 à compter de 20 h 30 / 18 à compter de 20 h 50

Absents : 3 / 2 à compter de 20 h 30 / 1 à compter de 20 h 50

Convocation le 31 mars 2015

Secrétaire de séance : M. Henri GUILLEMOT

Étaient présents : MM. Bernard LABROSSE, Henri GUILLEMOT, Lucien PELLENARD, Mmes Sylvie DUROT-PIERRE, Nathalie CHAPUIS, MM Jean NAULIN, Gérard RAUX, Mmes Marie-Claude LÉGER, Élise MARTINET, MM. Jean-Marc GUILHEM à partir de 20 h 50, Gilles HÉRIAUT à partir de 20 h 30, Mmes Claude BOUSSARD, Corinne ROLLIN, M. Frédérick GUÉNARD, Mmes Nathalie LEBEAU, Céline CLOUPEAU, M. Florent KHALFOUNE, Mme Sabrina LÉGER.

Étaient absents : M. Michel JONDOT, Jean-Marc GUILHEM jusqu'à 20 h 50, Gilles HÉRIAUT jusqu'à 20 h 30.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, désigne pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Henri GUILLEMOT

Rectificatif ordre du jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise l'ajout de 2 questions à l'ordre du jour :

- Prise en charge frais de repas élus
- Prise en charge frais de repas bénévoles bibliothèque

Approbation compte rendu de séance

(Délibération n°01042015)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 4 mars 2015.

Prise en charge frais de repas élus

(Délibération n°02042015)

En date du 13 janvier 2015, Mmes Marie-Claude LÉGER et Céline CLOUPEAU, conseillères municipales, ont suivi une formation dispensée par e-bourgogne à Gueugnon sur la création d'un site Web.

Dans le cadre de cette journée de formation, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'accorder une indemnité forfaitaire de 15,25 € le repas à chacune des deux conseillères municipales.

Prise en charge frais de repas bénévoles bibliothèque

(Délibération n°03042015)

En date du 7 avril 2015, Mmes TISSIER et EMORINE, bénévoles de la bibliothèque, se sont rendues à MACON accompagnées de l'agent Christine GENDREL pour des échanges de livres pour la bibliothèque.

Dans le cadre de ce déplacement, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de prendre en charge les frais de repas de Mmes TISSIER et EMORINE pour un montant maximum de 15,25 € par repas.

Convention panneaux d'affichage

(Délibération n°04042015)

Le maire rappelle la présence de deux mobiliers urbains sur la commune destinés à recevoir de la publicité commerciale sur une face et mise à disposition de la collectivité sur l'autre face.

Ces deux mobiliers, situés route de Gueugnon et rue du Faubourg, ont été mis en place dans le cadre d'une convention signée avec la société SIROCCO le 27 avril 1993 et arrivée à échéance le 26 avril 2005. La dite société, aujourd'hui dénommée Clear Channel, propose la révision de cette convention et un nouvel engagement de 6 ans avec remplacement par du mobilier plus récent et répondant aux nouvelles normes.

Après avoir pris connaissance des conditions de l'accord, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à signer la nouvelle convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Loyer logement rue des Tanneries – anciens haras

(Délibération n°05042015)

Le maire informe d'une demande de location du logement communal situé rue des Tanneries (ancien haras). Il rappelle également qu'il appartient au locataire de demander lui-même les ouvertures de compteurs et lignes en son nom ainsi que les facturations.

Le maire propose de fixer le loyer à 410 € par mois. L'augmentation ne pourra excéder la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice INSEE du coût de la construction. L'indice de référence est celui du 4^{ème} trimestre.

Un dépôt de garantie d'un montant égal à un mois de loyer est demandé au propriétaire au moment de la signature de la convention d'occupation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte les conditions de location énoncées qui sont effectives au 1^{er} avril 2015.

Projet d'éclairage public : ajout de deux lampadaires rue de la Chevanne

(Délibération n°06042015)

Lucien PELLENARD, adjoint au maire, fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public intitulé « Rue de la Chevanne » (dossier n° 542113_EP9) transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 777,88 € TTC.

Ces travaux consistent à l'ajout de deux lampadaires rue de la Chevanne.

Le plan de financement mentionné dans le courrier précise le coût HT restant à la charge de la commune.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 650 € HT ;
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

20 h 30 : arrivée de M. Gilles HERIAUT portant le nombre de présents à 17

Modification des horaires d'ouverture de la halte-garderie

(Délibération n°07042015)

Le maire annonce le départ en retraite de Mme FUET au 1^{er} juin 2015. Une éducatrice de jeunes enfants sera donc recrutée afin de la remplacer sur le fonctionnement de la halte-garderie.

D'autre part, suite à une enquête menée auprès de jeunes parents et pour répondre à leurs attentes, il serait souhaitable d'ajouter une demi-journée d'ouverture de la halte-garderie par semaine.

L'éducatrice jeunes-enfants, sous réserve d'accord par la CAF, pourrait également assurer l'animation du Relais Assistantes Maternelles.

Où l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de l'ouverture de la halte-garderie le lundi matin de 8h45 à 12h15 en complément des deux autres demi-journées (mardi et vendredi matin).

Personnel communal : modification du tableau des effectifs

(Délibération n°08042015)

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune de Toulon sur Arroux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins :

Emplois non permanents

- Annulation de l'ouverture d'un emploi saisonnier (20 h hebdomadaires) du 01/05/2015 au 30/09/2015 pour le gardiennage de l'église romane
- Ouverture d'un contrat aidé (24 h hebdomadaires) du 04/05/2015 au 03/05/2016 pour le gardiennage de l'église romane puis des missions diverses (entretien locaux, travaux d'archivage, aide aux activités enfance-jeunesse)
- Modification du temps de travail de l'emploi d'éducatrice de jeunes enfants (25 h hebdomadaires)

■ **EMPLOIS PERMANENTS**

LIBELLE EMPLOI	GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	OBSERVATIONS
Secrétaire générale	Rédacteur	1	1	TC	
Comptabilité / paie	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	TC	
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	1	18 h hebdo	
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	1	1	TC	
Responsable des services techniques	Technicien territorial	1	1	TC	Ouverture au 01/04/2015
Agent administratif vie associative	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	TC	
Agent bibliothèque	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	12 h hebdo	Ouverture au 01/01/2015
		1	1	25 h hebdo	
Agent chargé de l'administration du service des eaux	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	TC	

Agents polyvalents services techniques	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	TC	
Agents polyvalents services techniques	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	6	6	TC	
Agent entretien / enfance jeunesse	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	2	TC	
Agent entretien, gestion des salles et camping	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	TC	
Restaurant scolaire	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	TC	
Agent des écoles	Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1	1	30,5 h hebdo	Ouverture au 01/01/2015
Agent des écoles	ATSEM 1 ^{ère} classe	1	1	TC	Ouverture au 01/01/2015
Agent des écoles	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1	TC	Ouverture au 01/12/2015
Agent des écoles	Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1	1	27 h hebdo	Ouverture au 01/01/2015
Restaurant scolaire	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	TC	Ouverture au 01/04/2015

■ **EMPLOIS NON PERMANENTS**

LIBELLE EMPLOI / SERVICE	GRADE / CONTRAT	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	TEMPS DE TRAVAIL MOYEN	PÉRIODE
Agent d'accueil	Contrat aidé	1	1	TC	01/04/2013 au 31/03/2016
Responsable halte-garderie	Infirmière	1	1	12 h hebdo	01/01/2013 au 31/12/2015
Responsable halte-garderie	Infirmier ou éducateur jeunes enfants	1	0	16 h hebdo 25 h hebdo	15/05/2015 au 14/05/2016
Restaurant scolaire	Contrat aidé	1	1	TC	01/04/2014 au 31/03/2015
Agent polyvalent services techniques	Contrat aidé	1	1	24 h hebdo	01/04/2015 au 31/03/2016
Agent d'accueil	Contrat saisonnier	4	0	20 h hebdo	01/05/2015 au 30/09/2015
Agent polyvalent	Contrat aidé	1	0	24 h hebdo	04/05/2015 au 03/05/2016

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Toulon sur Arroux, chapitre 012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés, d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 08/04/2015 sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

20 h 50 : arrivée de M. Jean-Marc GUILHEM portant le nombre de présents à 18

Personnel communal : enveloppe indemnitaire 2015

(Délibération n°09052015)

Où l'exposé de M. le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, vote l'enveloppe indemnitaire 2015 des I.A.T., I.F.T.S. et I.E.M.P., s'élevant à 39 383 € pour l'ensemble du personnel territorial.

Subventions 2015*(Délibération n°10052015)*

Le Conseil municipal, 14 voix pour, 4 abstentions, et les élus ayant une implication directe avec une association n'ayant pas pris part au vote pour ces dernières, soit :

- ♦ Céline CLOUPEAU pour Toulon Rallye sport
- ♦ Gilles HÉRIAUT pour le Comité Agricole
- ♦ Nathalie LEBEAU pour l'Amicale des écoles
- ♦ Nathalie CHAPUIS pour la Coopérative scolaire maternelle et le Moulin des Roches
- ♦ Gérard RAUX pour Foot loisirs et l'Ablette toulonnaise :

sur proposition de la commission « Associations » vote les attributions suivantes,

ASSOCIATIONS TOULONNAISES			
	Fonctionnement	Exceptionnelle	
AJT	400,00 €	Programmation culturelle	
Ablette Toulonnaise	350,00 €		
Amicale des Blés d'Or	305,00 €		
Amicale des Ecoles	200,00 €		
A.P.T.A	400,00 €	400,00 €	Déplacements Gueugnon
Amicale des Sapeurs Pompiers		230,00 €	Médaille
Amicale Donneurs de Sang	200,00 €		
Amis du Dardon	200,00 €		
Anciens Combattants			
Arts et Loisirs	200,00 €		
Chasse du Foulou			
Club Cyclotouriste	160,00 €		
Club des Anciennes	230,00 €		
Club 4x4	230,00 €		
Comité Agricole	824,00 €		
Comité des Fêtes	700,00 €	1 200,00 €	Course St Jean / jeux
C.S.P.C	850,00 €	5 250,00 €	CNAS
Commune Libre	572,00 €		
Coopérative Scolaire Maternelle	1 457 €		23,50 x 62 = 1457
Coopérative Scolaire Elémentaire	2 138,50 €		23,50 x 91 = 2138,50
Compagnie Cipango	200,00 €	400,00 €	création
Comité Jumelage Toulon Ibalaghane	230,00 €		
Espace Rencontre	500,00 €	7 200,00 €	aide au salaire
		500,00 €	aide aux activités
		Programmation culturelle	
E.S.T	2 000,00 €		
Foot Loisirs			
F.N.A.C.A	160,00 €		
Foyer Rural	3 500,00 €	500,00 €	achat de matériels
		Programmation culturelle	
Société de Boules			
Société de Chasse	165,00 €		

Toulon Fleurs			
Toulon Oxygène	600,00 €		
Toulon Rallye Sport	200,00 €		
Val d'Arroux Humanitaire	230,00 €		
Programmation Culturelle	2 400,00 €		6 x 400 €
Courir après le bonheur		150 €	nouvelle association
Indrya Yoga		150 €	nouvelle association
TOTAL	19 601,50 €	15 980,00 €	

TOTAL ASSOCIATIONS

TOULONNAISES :

35 581,50 €

Associations extérieures		
	2015	Remarques
Association Valentin HAÜY		
Agire pour l'Insertion Réussite et l'Emploi	400 €	
Association Française des Sclérosés en plaques	40 €	
AFM Téléthon		
Lycée Wittmer (9 élèves) :	100 €	10 € par élève
CIFA Mercurey	30 €	30 € par élève
CFA Autun	30 €	30 € par élève
CFA La Noue	30 €	30 € par élève
CFA Gueugnon	30 €	
Course Sud Bourgogne	1 500 €	
Papillons blancs	90 €	30 € par élève
Maison familiale Rurale	60 €	30 € par élève
Centre Georges François Leclerc		
Les Amis du Cada		
Les 4 saisons		
La ligue contre le cancer	60 €	
PEP 71	200 €	
Famille Gueugnonnaise		
Réseau Education Sans Frontières		
SPA		
France ADOT		
Croix Rouge Française		

TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

2 570 €

Inscription budgétaire – compte 6574 : 38 151,50 €

(sous réserve de signature des conventions)

Inscriptions en investissement de biens inférieurs à 500 € - budget principal

(Délibération n°11042015)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'inscrire en section d'investissement du budget primitif principal 2015 les biens suivants :

- Armoire réfrigérée :	228,80 € TTC
- Meuleuse :	300,00 € TTC
- Chariot 3 plateaux	400,00 € TTC
- Lecteur CD	70,00 € TTC
- Dictaphone	70,00 € TTC
- Chaise haute	90,00 € TTC
- Taille haie	515,00 € TTC
- Fauteuils bibliothèque	600,00 € TTC
- Arbres verger conservatoire	210,00 € TTC
- Echafaudage	89,00 € TTC
- Girafe	170,00 € TTC
- Télémètre	110,00 € TTC

Inscriptions en investissement de biens inférieurs à 500 € - budget camping

(Délibération n°12042015)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'inscrire en section d'investissement du budget primitif camping 2015 les biens suivants :

- Pavillons et panonceau étoiles	282,96 € € TTC
----------------------------------	----------------

Emprunt service de l'eau

(Délibération n°13042015)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à signer l'emprunt pour des travaux sur le réseau d'eau selon les conditions suivantes :

Montant : 37 000 €

Durée d'amortissement : 36 mois (échéances mensuelles)

Taux : 0,92 %

Frais de dossier : 100 €

Taux d'imposition des taxes directes locales 2014

(Délibération n°14042015)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 à :

- **21,29 %** sur la taxe d'habitation
- **20,85 %** sur la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **42,81 %** sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- **19,16 %** sur la cotisation foncière des entreprises.

Vote des budgets primitifs 2015

Les budgets primitifs 2015 sont votés à l'unanimité des membres.

Informations

➤ Frais de scolarité : la commune de Buxy sollicite une aide de Toulon pour les frais de scolarité d'un enfant. Cet enfant n'étant plus domicilié sur Toulon depuis 2013, une réponse défavorable à cette contribution été adressée.

- Restructuration EHPAD : la finalisation du cahier des charges pour le marché du projet architectural est en cours. Les travaux débuteront courant 2016.
- Maison de santé : recherches d'un médecin supplémentaire en cours
- Radio FDL : demande d'autorisation pour mise en place d'un émetteur
- Taxe de séjour : mise en place du dispositif pour l'application de la taxe de séjour aux hébergeurs de la commune, conformément à la délibération prise en mars 2014
- Projet de course pédestre « Toulon court » le 13 septembre 2015
- ATD : appel d'offres en cours pour les services d'un cabinet d'études pour l'aménagement urbain

Tour de table

- Gérard RAUX : problème de motos qui circulent partout et occasionnent une gêne locale
- Marie-Claude LÉGER : annonce l'installation d'un nouvel artisan transporteur
- Nathalie LEBEAU : réunion circuits courts le 23 avril
- Céline CLOUPEAU : souhait des familles du Pont Gaudet, de la Grange Antoine et des rue de la Chevanne et de la Vendée de la mise en place d'un arrêt de bus en haut de la rue de la Vendée pour le collège.

Séance levée à 23 h 30